

Gouvernement du Québec

Décret 1299-97, 8 octobre 1997

CONCERNANT la nomination de madame Claire Monette comme sous-ministre adjointe au ministère des Transports

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Claire Monette soit nommée sous-ministre adjointe au ministère des Transports, administratrice d'État II, au salaire annuel de 102 366 \$, à compter du 17 novembre 1997;

QUE madame Claire Monette soit compensée pour les frais afférents à son déménagement selon la politique applicable aux cadres supérieurs du gouvernement du Québec lors d'un changement de lieu de travail impliquant un changement de domicile ou de résidence;

QU'à compter de la date de son entrée en fonction jusqu'au 30 septembre 1998 ou jusqu'à son déménagement, s'il survient au cours de cette période, madame Claire Monette reçoive une allocation mensuelle de 800 \$ pour ses frais de séjour au nouveau lieu de travail;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles de classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Claire Monette.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28698

Gouvernement du Québec

Décret 1300-97, 8 octobre 1997

CONCERNANT la nomination de madame Raymonde Saint-Germain comme sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Raymonde Saint-Germain, directrice générale des Amériques au ministère des Relations internationales, cadre supérieure classe II, soit nommée

sous-ministre adjointe à ce même ministère, administratrice d'État II, au salaire annuel de 92 100 \$, à compter du 14 octobre 1997;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Raymonde Saint-Germain.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28700

Gouvernement du Québec

Décret 1301-97, 8 octobre 1997

CONCERNANT la nomination d'un membre du Groupe conseil sur l'allégement réglementaire

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a constitué le Groupe conseil sur l'allégement réglementaire et nommé les membres de ce groupe par le décret 1167-97 du 10 septembre 1997;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un autre membre de ce groupe conseil;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Jean-Paul Barré, président et chef de la direction de Industries Lassonde inc., soit nommé membre du Groupe conseil sur l'allégement réglementaire, pour un mandat prenant fin le 9 septembre 1998;

QUE monsieur Barré soit remboursé pour les frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28701